Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

16 JUIN 2026

que la convocation du Conseil a été faite le **4 juin 2026** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **29.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Céline SANCH – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Fabrice PAYET – Mme Suzie FREDELISY EP. CUVELIER – M. Frédo FERRERE – Lydia DEVEAUX – M. Pierrot CANTINA – M. Jean François SUZANNE – M. Jean Hugues LESQUELIN – Mme Suzette DEVEAUX EP. RIVIERE – M. Sully POTTER – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Isabelle GRONDIN EP. CADAS – Mme Marie Paule VELNA EP. SELLY – Mme Christine BARET – M. Emmanuel FERRERE – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Annie-Claude TOLAR – Mme Julie Rose MEZINO – M. Cédric BEGUE – M. Nicolas ABELARD – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – Mme Cécile TECHER – Mme Line BAILLIF – Mme Marie Claude ZETTOR.

Procurations : M. Rémy ALMAR a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **M. Tatiana VATEL** a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – **Mme Jocelyne PAPY** a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – **M. René VLODY** a donné mandat à Mme Marie Claude ZETTOR.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

- ***M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.*
- ***M. Alphonse HOARAU** a été désigné président de séance à l'affaire n°3.*
- ***M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n°4.*

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Information du Conseil Municipal

Le Conseil municipal est informé des décisions suivantes :

Mandats spéciaux : point n° 31 de la délibération n° 3 en date du 10 avril 2026 portant délégations de pouvoirs du CM au Maire	✓ Mission Chamonix du 16 au 30 juin 2026 : Jean Hugues LESQUELIN et Eric FERRERE ✓ Mission Festival *« Au bonheur des mômes »* du 21 au 27 août 2026 : PAYET Fabrice
Article 544-1-2° du code général de la fonction publique	L'assemblée délibérante est informée de l'intention du maire de mettre fin aux fonctions de deux agents détachés sur emploi fonctionnel à savoir : ✓ Directrice Générale Adjointe : Magalie ELISABETH ✓ Directeur Général des Services Techniques : Teddy GENEVIEVE
Décisions d'intenter les actions en justice : point n° 16 de la délibération portant délégation de pouvoirs	✓ Dépôt de plainte avec constitution partie civile contre Monsieur Nicolas HERMANN
Article 11 du décret n° 2022-1008 du 15 Juillet 2022 : constitution de provision pour dépréciation de créances douteuses	✓ Arrêté n°139/2026 sur le compte principal pour 46 512,97 euros à 100 % ✓ Arrêté n°138/2026 sur le budget funéraire pour 680,00 euros à 100 %
Subvention DETR : point n° 26 de la délibération n° 3 en date du 10 avril 2026 portant délégations de pouvoirs du CM au Maire	✓ <u>Renforcement du radier à l'aval du captage Ruisseau aval :</u> o montant des travaux HT : 132 920,45 o subvention DETR (obtenue 70 %) : 93 044,32 ✓ <u>Acquisition d'un broyeur de branches :</u> o montant des travaux HT : 61 361,00 o subvention DETR (obtenue 70 %) : 42 952,70 ✓ <u>Acquisition d'un lave-vaisselle à convoyeur pour la cuisine centrale :</u> o montant des travaux HT : 85 725,25 o subvention DETR (obtenue 70 %) : 60 007,68
Délivrance de concessions dans le cimetière : point n° 8 de la délibération portant délégation de pouvoirs	Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.
Marché à procédure adaptée : point n° 4 de la délibération portant délégation de pouvoirs	Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

DIA :

Décisions de non-préemption : point n° 15 de la délibération n° 3 en date du 10 avril 2026 portant délégations de pouvoirs du CM au Maire.

Parcelle	Surf T.	Surf A.	PLU	Propriétaire	Adresse Terrain	Renoncé le
AM0128 AM1664	5989	95	Ua/N /Nebc	SAS MARTIN GINER	avenue du Général de Gaulle	21/03/2026
AS1384 AS0410	2232	81	Ua	SCI L'AGORA	chemin Kerbel	22/03/2026
AL0769	176		Ud	SAS RAF2I	chemin Bellecombe	09/04/2026
AL0717	342		Uc	PONCELET Romain	chemin du bel horizon	10/04/2026
AD1463	409		Ud3	DAMBREVILLE Jean François	route du Tévelave	11/04/2026
AS0800	1102		Uc	VARET Maxime /BANAIAS Noémie Michelle	Impasse Volange Rivière	24/04/2026
AM1951	366		Ud	PAYET Luc	chemin Lacroix	19/04/2026
AM1925	628		Ud	SAS AMGS	chemin Edouard Rivière	16/04/2026
AS1051	554		Uc1	JAVARY Baptiste	rue Sylvie Cadet	25/04/2026
AR1243 AR1788	641		Ud	RIVIERE Christian	Chemin de ligne	02/05/2026
AD0511	1507		Ud	PICARD- RIVIERE	route du Tévelave	10/05/2026
AM1930	282		Uc	RIVIERE Régis Bruno	chemin la croix	10/05/2026
AN1191	603		Uc	DENNEMONT Michel	rue Roger Mondon	11/05/2026
AD0493	402		Ud1	ROSE Claude	impasse de capucines	20/05/2026
AM0974	512		Uc	BOURGADE Nicolas	chemin Kerbel	20/05/2026
AN0738	712		Uc	PAYET Eric Patrice	rue Roger mondon	26/05/2026
AM0128 AM1664	5989	28	Ua /N /Nebc	SAS MARTIN GINER	avenue du Général de Gaulle	20/05/2026
AM0128 AM1664	5989	66	Ua / N /Nebc	SAS MARTIN GINER	avenue du Général de Gaulle	20/05/2026
AN1183	417		Uc	LE TOUMELIN Médéric	chemin Théo Rivière	20/05/2026
AI1072	376		Ud3	LEGRAND Adrien	route du Tévelave	20/05/2026

Et les membres ont signé.

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 16 JUIN 2026

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Publiée le : 16 JUIN 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.